

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Une description de la Guadeloupe en 1700

Etienne Taillemite

Numéro 7, 1er semestre 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1046337ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1046337ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Taillemite, E. (1967). Une description de la Guadeloupe en 1700. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (7), 7–18. <https://doi.org/10.7202/1046337ar>

UNE DESCRIPTION DE LA GUADELOUPE EN 1700

Le 25 octobre 1700, l'intendant des Iles d'Amérique, François-Roger Robert, adressait au Secrétaire d'Etat à la Marine, Jérôme de Pontchartrain, qui le lui avait demandé, un long document de 248 pages in-folio intitulé « *Mémoire de l'état présent des isles françoises de l'Amérique et des moyens propres pour y établir une meilleure discipline dans le service du roy et le gouvernement des habitans et pour rendre les colonies plus peuplées et plus fleurissantes* »¹.

Divisé en deux parties, ce mémoire contient d'abord une description de l'état des colonies françaises dans les différentes îles, y compris la Guyane et St-Domingue qui relevaient alors de l'autorité du gouverneur général et de l'intendant résidant à la Martinique. Vient ensuite une seconde partie consacrée aux « moyens dont on pourroit se servir pour faire fleurir les colonies et augmenter le nombre d'habitants, la navigation et le commerce, procurer l'établissement d'une bonne discipline et la seureté des pays » dans laquelle l'auteur se livre à une critique fort incisive des méthodes de gouvernement alors en vigueur aux Antilles.

Nous avons extrait de la première partie les passages qui concernent la Guadeloupe et les petites îles voisines. De telles descriptions nous ont paru assez rares à cette époque pour mériter d'être connues. Peut-être n'est-il pas non plus inutile de dire un mot de l'auteur qui mena dans l'administration de la Marine une carrière fort brillante. On ne sait rien des origines de Robert qui entra au service comme écrivain principal à Toulon le 17 février 1682 et dut s'y faire rapidement apprécier car il fut promu commissaire dès le 1^{er} février 1683, ce qui est tout à fait exceptionnel. En 1685, il fit campagne en Méditerranée sur l'escadre du comte Jean d'Estrées, puis, à la fin de même année, on lui confia une mission délicate. Sous prétexte d'enquêter sur la marine et les arsenaux d'An-

1. Archives nationales, Section Outre-Mer, Dépôt des Fortifications des Colonies, Mémoires généraux et Antilles françaises, n° 12.

gleterre, il devait prendre contact avec les protestants français réfugiés outre-Manche et tenter de les convaincre de regagner le royaume. En 1688, nouvelle mission diplomatique, à Rome cette fois, où il accompagne l'ambassadeur de Lavardin, mais il revient ensuite à la Marine qu'il ne quittera plus. Le 30 juillet 1689, alors qu'il n'a que sept ans de services officiels, il est promu commissaire général à Toulon où il assurera, de juillet à décembre 1690, l'intérim de l'intendance en l'absence du titulaire, M. de Vauvré. Nommé intendant des îles d'Amérique le 1^{er} janvier 1695 en remplacement de Dumaitz de Goimpy, Robert y déploiera une grande activité et s'y fera des ennemis par sa rigidité à appliquer les règlements et son hostilité à l'égard des militaires. L'un de ceux-ci, le gouverneur Gabaret, lui rend hommage en ces termes lors de l'attaque anglaise de 1703 contre la Guadeloupe :

« Le lundy 23^e dudit (avril) nous ressentîmes des marques du zèle et de l'application de Monsieur Robert, intendant au service du Roy, qui ne laisse passer aucune occasion à en donner des marques en soulageant par ses soins et ses ordres les officiers, habitans, troupes, milices, religieux et malades puisqu'on nous distribua ce jour-là des rafraîchissemens de vin, farine, bœuf et eau-de-vie et biscuit qui estoient venus dans quatre barques qu'il avait envoyé exprès, partis de la Martinique le 14^e, ce qui arriva très à propos puisque cela rendit la vie à un chacun qui depuis le siège n'avoit bu que de l'eau et mangé de mauvaise viande et farine de magnoc »².

Comme la plupart des officiers métropolitains à cette époque, Robert ne se plait guère aux Antilles et ne cesse de harceler le ministre pour obtenir son rappel. Il est toujours dangereux de s'éloigner des sources du pouvoir et des grâces et il serait bien fâcheux que des services rendus au loin, donc peut-être moins appréciés, interrompissent une carrière aussi bien commencée. Notre intendant devait avoir des protecteurs efficaces car il obtint satisfaction assez rapidement. Le 1^{er} octobre 1702, il était nommé intendant de la Marine à Dunkerque. Mais la guerre retarda son départ des îles et il n'ira pas à Dunkerque car le 1^{er} janvier 1703 il est désigné pour le poste envié d'intendant de Brest. Robert quitta la Martinique en juin ou juillet 1703 et resta en fonctions à Brest jusqu'à sa mort survenue le 25 avril 1736. Le 1^{er} septembre

2. Arch. nat. Colonies C7A5 f° 75. Relation du siège de la Guadeloupe par Gabaret.

1726, il avait reçu un brevet de conseiller d'Etat, titre purement honorifique qui ne comportait ni attributions ni appointements mais qui traduisait néanmoins la satisfaction que l'on avait de ses services ³. Il laissait deux fils qui, suivant une tradition déjà bien établie, firent aussi carrière dans la Marine, l'un dans la plume où il finit commissaire général à Brest où il mourut en 1757, l'autre dans le corps des officiers de vaisseau.

Après avoir développé des considérations sur la situation géographique des différentes îles et sur les possibilités de communications entre elles, point essentiel à la fois pour le commerce et la défense, Robert s'attaque à une description de chaque colonie. Il traite successivement de la Guyane, de la Grenade, de la Martinique, de la Dominique, qui n'est pas officiellement française mais où se trouvaient des « ateliers d'ouvriers qui abattent et façonnent des bois pour les îles françaises », il en arrive à Marie-Galante, aux Saintes et à la Guadeloupe dont il présente le tableau suivant :

Marie-Galante. « L'isle de Marie-Galante est au nord de la Dominique tirant vers le nord-est. Il est arrivé plusieurs fois à cette île d'avoir été envahie, brûlée, saccagée et les habitants enlevés et dispersés, notamment en cette dernière guerre et de s'être relevée d'elle-même de tous ces malheurs, les habitants ayant toujours entrepris, sans d'autre secours que celui de leurs bras de se rétablir dans leur île sur leurs terres, et ils l'ont toujours trouvée si fertile qu'ils y ont réussi avec beaucoup d'avantage, il en est de même resté plusieurs pendant la dernière guerre qui s'étoient retirés dans les quartiers du plus difficile accès et qui se sont très bien trouvés d'y être demeurés. Je me contenterai de dire ici en peu de mots en faveur de cette île qu'elle a tous les avantages qu'on peut souhaiter pour l'établissement d'une colonie, elle est d'une petite étendue mais toute la terre en est bonne, propre à être habitée et presque tout plat pays, tout y vient parfaitement, j'entends tous les fruits du pays, il s'y trouve d'aussi beaux bois et aussi curieux qu'en aucune autre île de l'Amérique, les habitants se sont particulièrement attachés à faire de l'indigot parce qu'il y faut peu d'appareil, mais les cannes de sucre y rendent abondamment, le bétail, la volaille, le gibier, la pêche, tout y est en abondance. L'eau

3. Levot et Doneaud, *Les Gloires maritimes de la France*, Paris, 1866, p. 444. Arch. nat. Marine C² 55, 56, p. 30, 57, p. 5, 61, p. 13 et C⁷ 277 dossier Robert.

y manque, il n'y a point de rivières, seulement quelques torrents qui assèchent, on prétend néanmoins qu'il y a des sources, en tout cas on peut suppléer à ce manque d'eau en faisant des citernes. Cette isle est au vent de la Guadeloupe et en est tout proche, ainsy il est très important pour ladite isle Guadeloupe qu'elle soit conservée entre les mains des François, même fortifiée et qu'il s'y forme une colonie considérable.

« Je ne puis rien dire encore des établissements de Marie-Galande, lesquels n'ont pas augmenté depuis que le roy a fait scavoir que son intention estoit de restablir cette isle, autant qu'ils auroient deub s'augmenter et au lieu que l'officier du roy qui y a esté envoyé pour y commander ait estably la paix et l'union parmy les habitants, il semble qu'il n'ait fait que les troubler et les desgouter, jusques à s'en trouver qui vouloient quitter l'isle pour aller s'establir dans une autre. Il y en a même eu plusieurs qui, estant retirez depuis la guerre en d'autres isles se proposoient de retourner incessamment à Marie Galande et qui ne veulent plus y aller. Pourquoy un si grand changement ? Il n'en faut point chercher d'autre raison que la manière injuste et tyrannique avec laquelle les habitants sont gouvernez par un officier qui est estably pour les commander...⁴. Il n'y a point de rade fermée en ladite isle mais le mouillage y est bon dans toute la coste de la Basse Terre ».

4. Dans la suite de son mémoire, (f° 65) Robert précise : « Marie-Galande est une très bonne isle, et depuis qu'elle est aux François, il devroit s'y estre formé une colonie très considérable et elle n'a jamais approché de l'estre. Même la colonie de la Guadeloupe, qui a esté des plus fortes dans ses commencemens, est fort diminuée et, quoique ce soit une très bonne isle, elle est toujours très foible d'habitans. On pourroit en donner diverses raisons mais constamment une des plus fortes c'est que ces colonies se trouvent soumises à l'obéissance d'un gouverneur particulier et par conséquent sujettes à leurs caprices et passions au lieu qu'elles devroient estre gouvernées sur des loix justes et remplies de raison. Ce n'est point une affaire aisée que d'estre bon gouverneur pour une colonie, il y faut de bonnes qualitez et lorsque de pareils soins se trouvent confiez à des gens qui ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes, ce qui se voit assez souvent, quel doit estre le sort des colonies qui leur sont soumises ! Il est souvent digne de compassion. »

Robert, officier de plume, accuse évidemment les militaires de tous les péchés et les rend responsables de la crise des colonies. Gouverneurs particuliers, lieutenants de roi, majors

Les Saintes. « Les Xaintes sont plusieurs petites isles toutes proches les unes des autres. Elles sont au nord-nord-ouest de la Dominique, à l'ouest de Marie Galande et tout près de la Guadeloupe. Elles forment une rade fermée dans laquelle des gens du pays assurent qu'il pourroit contenir quantité de vaisseaux et y estre en seureté pendant les ouragans mais comme les abords en sont difficiles, cette rade est connue de peu de personnes et peu fréquentée. Il y a dans ces isles des Xaintes quelques petits habitants ; ils s'attachent à cultiver des vivres et à faire des norritures de bestiaux et de volailles dont ils ont leur débit ordinaire à la Guadeloupe. Quelques uns de ces habitants font du coton et de l'indigot. On y envoie aussy traiter des volailles de la Martinique. Quoiqu'il ne paroisse pas qu'il revienne un grand avantage de ce que ces petites isles sont habituées, il ne laisse pas d'y en avoir beaucoup tant parce que les habitans qui y sont fournissent dans les autres isles des vivres, des bestiaux et des volailles qui y sont extrêmement rares, que parce qu'ils occupent un pays si fort à la bienséance des François qu'il leur seroit très désavantageux qu'il y fust éably des gens d'autre nation et il est seur que les François se le conserveront toujours en y demeurant de sorte qu'il est à propos de les y maintenir ».

La Guadeloupe. « J'ay fait mention de toutes les isles qui sont entre la Martinique et la Guadeloupe de laquelle j'ay à

et officiers subalternes sont également mis en accusation. Il cite (f° 66) le cas de majors « qui se jettent dans le commerce indignement, ayant boutique et faisant vendre en détail toute sorte de mercerie, achetant en gros et revendant en détail, enfin de vrais regrattiers et bien pis encore ; on les trouvera les premiers dans le commerce étranger... au préjudice des ordonnances du roy desquelles il est visible qu'ils font très peu de cas. »

Ce tableau peu flatteur des officiers militaires est, dans l'ensemble, confirmé par Phélypeaux, gouverneur général des Iles du Vent, dans son mémoire de 1713. Ce dernier, militaire lui-même, fait sans doute preuve d'une plus grande objectivité. Il est en tous cas remarquable de voir concorder, à quelques années de distance, le témoignage de deux administrateurs d'origine totalement différente. Cf. Mémoire de Phélypeaux publié par J. Rennard, *Documents inédits publiés à l'occasion du Tricentenaire des Antilles. Guadeloupe. Basse-Terre, 1935*, pp. 69 et suiv. L'officier auquel Robert fait allusion est le chevalier de Roussillon, nommé lieutenant de roi à Marie-Galante en 1696 à la suite de ses démêlés orageux avec le gouverneur Auger. Cf. Arch. nat. Colonies C7^A4, f° 110 et suiv.

parler présentement. Elle est située au nord de la Martinique tirant vers le nord-nord-ouest. Elle peut estre comparée pour l'étendue, pour la qualité de la terre et du pays et le nombre des rivières à l'isle de la Martinique, il semble même qu'elle soit plus grande. On la divise en deux parties : l'une qu'on appelle la Guadeloupe et l'autre qui se nomme la Grand Terre de la Guadeloupe, ces deux parties ne sont point dans un même continent, elles sont séparées par le Cul de Sac du Fort-Louis et la Rivière Salée et il y a passage pour des barques entre ces deux parties pour aller d'un costé de l'isle à l'autre par le moyen de ce Cul de Sac et de cette rivière salée dont le cours m'a paru estre estably au sud-est et nord-ouest. La partie qu'on nomme la Guadeloupe est un pays haché, montagneux et fort remply de roches, hors le quartier de la Cabesterre où il y a beaucoup de plat pays. Cette isle est arrosée de quantité de rivières dont les eaux sont bonnes par excellence, la terre en est très fertile et en général d'une qualité meilleure que celle de la Martinique. Les cannes de sucre y réussissent à merveilles, au surplus les fruits du pays, le bétail, les volailles, les vivres du pays, tout y croist abondamment et de très bonne qualité. Les vaisseaux qui font commerce en ladite isle mouillent et se tiennent ordinairement à la rade de la Basse-Terre qui est toute ouverte où la mer roule toujours beaucoup. Il en va aussy dans le Cul de Sac du Fort-Louis et tous s'y retirent dans la saison des ouragans. Vis-à-vis de la Basse Terre est le bourg qu'on nomme le bourg de la Basse-Terre. Avant la guerre il estoit très considérable, il a esté ruiné par les Anglois pendant la guerre et il commence un peu à se rétablir. Il est entre deux rivières scavoir la rivière du Galion et la rivière aux Herbes. Il se continue même au-delà de la rivière aux Herbes, laquelle faisant une séparation a donné lieu à nommer le bourg St-François cette partie du bourg de la Basse-Terre qui est au-delà de la rivière aux Herbes ».

Le Château de la Guadeloupe. « A l'une des extremitez de ce bourg, sur l'escarpe ou sur le haut de la falaise de la rivière du Galion est le fort de la Basse-Terre. Il est tout-à-fait escarpé et inaccessible du costé de cette rivière et aussy du costé qui regarde la mer. Il n'en est pas de même du costé qui regarde le bourg. Ce fort n'a esté basty en premier lieu que pour tenir teste aux Caraïbes, ainsy il n'a point esté fait sur le pied d'un ouvrage régulier ny de grande deffense de sorte qu'il n'est fortifié qu'aux endroits d'un accez diffi-

cile, il faudroit l'augmenter d'un ouvrage nouveau du costé qui regarde le bourg et l'on en feroit un chasteau presque imprenable pour ces pays cy. Il y a une batterie de canons dans ce fort qui deffend la rade et il y a encore deux batteries sur le bord de la mer pour le même effet. La mer est extrêmement roulante à cette coste de la Basse Terre et rend le débarquement très difficile. Cela est pénible pour le commerce mais d'un autre costé il en est bien moins aysé aux ennemis d'entreprendre d'y débarquer et de pouvoir le faire de sorte que ce qui fait une incommodité fait en même temps une seureté.

« L'église parroissiale de ce bourg, desservie par les Pères Carmes a esté ruinée par les Anglois. On a estably à la place une grande chapelle fermée de planches dont on se sert en attendant que l'on puisse rebastir une autre église. Les Pères Jésuites ont une maison dans ce bourg et y ont aussy une très belle église que les Anglois ont espargnée, l'ayant laissée en son entier. Elle est fort bien bastie et d'une belle maçonnerie. Les Pères Jésuites n'y sont point curez, ils sont seulement chargez du soin des nègres de ce quartier. Dans le bourg qu'on appelle St-François au delà de la rivière aux Herbes, il y a une maison et une église de Capucins. Le général anglois s'y estoit logé dans le siège qu'il fit de la Guadeloupe en 1691 et par cette considération, espargna la maison et l'église des Capucins. Ils n'ont point, non plus que les Jésuites, de fonctions curiales, et pour tout ce bourg de la Basse-Terre il n'y a qu'une parroisse desservie par un religieux de l'ordre des Pères Carmes qui ont aussy leur maison dans ce bourg. Les Capucins ont cy-devant prétendu qu'il devoit y avoir une cure pour le bourg de St-François depuis la rivière aux Herbes jusqu'à la rivière du Baillif et en estre chargez. Il y avoit de la justice à leur prétention et il convenoit même que cela fust ainsy parce qu'il y a trop d'estendue et trop de peuple pour une seule cure. Cependant MM. de Blénac et Bégon ont réglé la chose autrement ayant tout réduit à une seule parroisse.

« Les Frères de la Charité sont aussy establis dans ce bourg. Leur hôpital a esté entièrement ruiné par les Anglois. Ils commencent à le restablir et les bastiments pour leur logement et pour l'infirmerie sont desja fort avancez, cependant ils ont fait des cazes où ils ont reçu les malades et les ont secouru très utilement de la manière du monde la plus édifiante.

« Ces établissemens d'églises, de maisons religieuses et quantité de maisons de particuliers qu'un chacun commence à augmenter et embellir rendent ce bourg considérable. C'est le séjour des principaux officiers de l'isle, tous les négociants de l'isle y sont retirez et comme il n'y a point d'autre bourg en concurrence avec celui-là, il ne scauroit pas manquer de s'augmenter beaucoup dans les suittes. Le siège du Conseil souverain et celui de la juridiction y sont établis mais il n'y a point encore d'endroit destiné pour leurs séances. Il faudroit un palais avec une prison et il sera nécessaire d'y pourvoir incessamment.

« Il n'y a présentement que ce bourg qui soit considérable et remarquable dans la Guadeloupe. Il y en avoit autrefois un autre aussy à la Basse-Terre qui étoit le bourg du Baillif, mais il a esté emporté par le débordement de la rivière le long de laquelle il estoit placé et ce n'est plus rien maintenant. Il y avoit aussy le fort de la Magdelaine, prez de la rivière du Baillif qu'on a laissé ruiner et qui est entièrement détruit ».

« L'autre partie de la Guadeloupe que l'on appelle la Grand Terre est d'une grande estendue et ne ressemble point du tout à la Guadeloupe. Le pays en est uny et point de montagnes. Il ne s'y rencontre point de rivières et il n'y a point d'eau bonne à boire, on ne scauroit en avoir que par le moyen de citernes. Il s'y est formé un bourg depuis quelques années qu'on nomme le bourg Ste-Anne. Il commence à s'augmenter et à se rendre considérable. Au surplus, il n'y a que peu de temps que l'on a commencé à habituer cette Grand Terre. Les terres s'y trouvent bonnes mais non pas comme celles de la Guadeloupe. Presque toute la coste de cette Grand Terre est impraticable et il s'y trouve peu d'endroits propres pour débarquer, ce qui en fait la seureté ».

Le Fort-Louis. « Il y a un petit fort à l'extrémité de la Grand Terre sur une pointe qui regarde l'entrée du Cul de Sac qui sépare cette Grand Terre d'avec la Guadeloupe, on le nomme le Fort-Louis. Ce n'est proprement qu'un retranchement sur une hauteur où il y a des canons montez et au bas duquel est une assez bonne batterie de canons qui defend l'entrée de ce Cul de Sac. Il y a des projets de bastir

5. Ce fort a été rasé en 1690 sur une décision de l'assemblée des habitants, malgré l'opposition de l'intendant Dumaitz de Goimpy. Arch. nat. Colonies C^{SA} 6 ff° 13, 79 et 151.

une tour à l'endroit de ce fort et il convient d'y faire quelque ouvrage qui serve seulement à garder ce poste fortifié de canons qui défendent l'entrée du Cul de Sac⁶.

« Il y a encore dans la Guadeloupe et dans la Grande Terre quantité de pays qui n'a point été habitué. On a même connoissance d'un très grand cul de sac qui est au nord-ouest de la Guadeloupe aux environs duquel on assure qu'il y a un fort beau pays, très estendu, tout uny et point du tout montagneux. On prétend même que la terre y est très bonne. Sur le bien qu'on en dit il ne tardera pas à s'y jeter des habitans et on pourra dans peu avoir une connoissance plus particulière de ce quartier dont l'accez a été jusqu'à présent très difficile, ce qui fait qu'il n'est pas connu⁷.

« Pendant que les isles estoient sous la domination des seigneurs particuliers, la Guadeloupe estoit tout aussy fleurissante et aussy peuplée que la Martinique, mais depuis elle a beaucoup décheu. Elle est présentement très foible d'habitans et encore plus foible en nègres et cette disette de nègres est en partie cause de ce que cette colonie ne s'aug-

6. Robert, dans la suite de son mémoire, revient sur la question des fortifications et se déclare absolument hostile aux grands ouvrages qui nécessitent des garnisons nombreuses et ne sont guère efficaces. Sa préférence va aux batteries côtières bien situées pour empêcher les débarquements. « On a veu par expérience dans nos isles françoises qu'un gouverneur qui a une forteresse dans son isle, dès qu'il aperçoit les ennemis en disposition de faire une entreprise, il jette d'abord dans sa forteresse toutes les troupes qu'il a et laisse le débarquement facile à l'ennemy au lieu qu'il luy opposeroit ses troupes si il n'avoit pas de forteresse à garder... On peut regarder une forteresse dans une isle comme une pièce fatale à la colonie. Dans les isles, il faut s'attacher à défendre le débarquement dans les endroits qui sont de quelque importance et à batailler en rase campagne en défendant le terrain pié à pié jusqu'à faire rembarquer l'ennemy. Tout ennemy qui se sera rendu dans une isle maître de la terre et de la mer viendra facilement à bout de quelque forteresse que ce soit. » Les événements de 1759 en Guadeloupe et de 1762 en Martinique devaient confirmer la justesse de ces vues.

7. L'état quasi-désertique de la Grande Terre a été constaté par tous les gouverneurs à cette époque et le développement de cette partie de l'île ne s'amorcera vraiment qu'après 1715. Voir ce qu'en dit Phélypeaux dans son mémoire déjà cité, J. Rennard, *Op. cit.* pp. 90-93.

mente point comme elle pourroit faire si elle estoit aydée et secourue »⁸.

Robert termine son exposé sur la Guadeloupe en soulignant que celle-ci, du fait de la proximité des îles anglaises de Montserrat, Antigua, Nièves et St-Christophe (qui allait devenir bientôt totalement anglaise), est très exposée aux attaques de l'ennemi en temps de guerre. Il ajoute que la Désirade, alors inhabitée, est contestée entre Français et Anglais. Après avoir décrit la partie française de St-Christophe, il consacre un chapitre aux dernières des îles françaises du Vent.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin. « Les isles de St-Barthelemy et St-Martin ne sont point regardées comme fort importantes. A la vérité elles n'ont pas fait grand bruit quoiqu'il y eut eust avant la guerre grand nombre de petits habitants dont plusieurs pendant la guerre se sont adonné à la course et ont contribué à beaucoup incommoder les Anglois en ces pays-cy. Pour moy, je regarde ces deux petites isles comme très utiles aux autres colonies françaises et particulièrement à celle de St-Christophe et je suis toujours d'avis qu'il faut avoir soin de les conserver et donner protection aux anciens habitans qui y sont retournez et à ceux qui iront s'y establir pour les maintenir et leur donner courage à travailler pour s'y bien establir. Les petits habitants trouvent mil douceurs dans ces isles, la bonté de l'air y est merveilleux, ils n'y

8. Cette diminution de la colonie est confirmée par les recensements. Celui qui fut exécuté par le gouverneur Auger en 1700 donne 1.300 hommes portant armes (Arch. nat. Colonies C^{7A} 4 f^o 177) tandis que celui de 1712 n'en dénombre plus que 1.114. J. Rennard, *Op. cit.* p. 69. Contrairement à ce que pense Robert, cette diminution n'était pas due uniquement à l'autoritarisme des officiers. Les guerres encourageaient la fibuste et d'autre part, de nombreux habitants fuyaient la fiscalité royale en allant s'installer dans les îles neutres comme la Dominique ou Sainte-Lucie.

Robert s'explique plus loin (f^o 99) sur les causes de la disette de nègres. Il l'attribue bien entendu à l'incapacité dont ont fait preuve les Compagnies du Sénégal et de Guinée à remplir leurs contrats. Pratiquement, dit-il, les fournitures de nègres sont arrêtées depuis le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688). Il se plaint que ces Compagnies sont dirigées par des gens d'affaires parisiens qui n'y entendent rien et estime qu'il faudrait en confier la gestion aux négociants des grands ports : Saint-Malo, Nantes, La Rochelle, Bordeaux et Marseille.

Il est intéressant de noter que le son de cloche rendu par

scavent ce que c'est que maladies, ils y vivent très longtemps et toujours en santé. Ils font des norritures de bestiaux et de volailles, plantent des vivres de toutes sortes et tout leur réussit à souhait. Plusieurs avant la guerre faisoient de l'indigot qui venoit très bien et plusieurs ont desja restably des indigoteries. Presque toutes les familles y ont nombre d'enfants de sorte que l'on doit considérer qu'on tirera de ces isles lorsqu'elles seront bien habituées, force secours de bestiaux, de volailles et de vivres pour St-Christophle et autres isles françoises, et de plus qu'il s'y forme des familles desquelles à mesure qu'elles augmenteront, il se tirera de jeunes gens pour aller s'establir dans les autres isles françoises. Un habitant de ces isles qui aura un peu de bien voudra establir son fils dans une grande isle et tout ce qui se fera dans ces petites isles tournera toujours à l'avantage des autres colonies françoises. C'est pourquoi il est important de laisser s'habituer ces deux petites isles et d'en favoriser le rétablissement. Si les colonies prenoient une fois le train de s'augmenter, comme il y a espérance que cela arrivera, on trouveroit bientôt les terres rares et le pays peu estendu, car à proportion que les habitants augmentent en nombre, la consommation de toutes sortes de denrées nécessaires à la vie augmente aussy et pour survenir à cette consommation les petites isles sont absolument nécessaires.

la correspondance des gouverneurs de la Guadeloupe à ce sujet est tout autre. A l'unanimité, ils accusent la Martinique de retenir et garder pour son usage personnel la quasi-totalité des chargemens des vaisseaux, tant marchands que négriers, qui y abordent et demandent instamment et à maintes reprises que ces bâtimens, au lieu d'aller en premier lieu à la Martinique, se rendent directement en Guadeloupe. Voir en particulier les lettres du gouverneur de La Malmaison conservées dans Colonies C⁷A 5. Le 16 octobre 1709, il écrit notamment : « Permettez-moi, Monseigneur, de vous représenter qu'il est de nécessité que les bastimens naigriers viennent en droiture en cette isle, ou directement à la rade de la Basse-Terre ou dans le petit Cul de Sacq ; dans l'un comme dans l'autre des endroits. ils feront leur vante et en retireront le produit soit en sucre blanc. brut ou cotton » (Idem. f^o 215 et suiv.). Ces prières ne seront guère entendues et la Martinique continuera encore longtemps à centraliser la majeure partie du trafic des Iles du Vent. A partir de 1720 environ, elle se plaindra amèrement à son tour d'être délaissée par les négociants et négriers au profit de St-Domingue. (Renseignemens communiqués par M^{me} Pérotin qui procède actuellement à l'inventaire de la série Colonies C⁷A, à laquelle j'adresse mes plus vifs remerciemens).

« L'exemple de ce qui se passe à St-Eustache peut beaucoup servir à faire connoître que les François ne doivent point négliger d'habituer les isles de St-Bartelemy et St-Martin et de plus petites encore si ils en avoient dont la terre fust bonne. St-Eustache est une très petite isle moins grande que St-Martin, la terre n'y est pas meilleure qu'à St-Martin, les Hollandais n'ont point d'établissement prez de St-Eustache, ils ont d'ailleurs des pays de colonies d'une très vaste estendue. Ils n'en manquent point. Cependant dans toutes ces circonstances où nous les considèrerons, nonobstant que St-Eustache a esté pris pendant la guerre et que les habitants y ont esté ruinez, à peine la paix est-elle conclue qu'ils songent à se restablir dans ladite isle. De cette application, je crois pouvoir induire seurement que les François qui ont leurs plus fortes colonies prez les isles de St-Martin et de St-Bartelemy, qui n'ont pas d'ailleurs de fort grands pays de colonies, doivent sans difficulté restablir avec soin ces deux petites isles ».

Etienne TAILLEMITE